

C.A.M.I.L.A - N.E.A

Club des Amateurs de Molossoïdes Ibériques et Latino-Américains
Nord-Européens et Asiatiques



Dimanche 08 octobre 2017

REGIONALE D'ELEVAGE DOUAI (59)

Avec attribution des

C.A.C.C - C.A.C.C.J - C.A.C.C.V et Ve - C.A.C.C.Ch & Réserves

Récompenses obligatoires pour l'homologation du titre de **CHAMPION DE CLUB**

Réservé aux adhérents du club, si vous n'êtes pas encore adhérent, vous pouvez envoyer votre adhésion en même temps que votre engagement et vous bénéficierez du tarif réduit également.

Juge : Jean Jacques DUPAS

2 CLÔTURES : Jusqu'au 20 sept. 2017 (tarifs 1^{ère} clôture) - **du 21 au 25 sept. tarifs 2^{ème} clôture**

RACES JUGEES

1^{er} groupe : Barbado de Terceira, Berger portugais, Berger de Majorque

2^{ème} groupe : Broholmer, Castro Laboreiro, Cimarron uruguayen, Dogue des Canaries, Dogue de Majorque, Estrela, Fila Brasileiro, Fila de Sao Miguel, Cao de Gado Transmontano, Matin espagnol, Rafeiro de l'Alentejo, **Tosa Inu***

OBLIGATIONS SANITAIRES* : TOSA INU* : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° d'identification sera **exigé avec les engagements en Nationale ou Régionale d'Élevage du CAMILA-NEA** ainsi que pour les chiens venant de l'étranger.

Le CAMILA-NEA recommande aux propriétaires de prendre toutes les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

COUPE D'OREILLE : Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites en France depuis le 31 août 2008, décret n° 2008-871 du 28.08.08—Aucun chien ayant les oreilles coupées, **en dehors de ceux nés en France avant le 28 Août 2008**, ne peut se présenter dans les manifestations canines officielles

TEST DE SOCIABILITE : Les tests de sociabilité se déroulent **UNIQUEMENT** en Régionale ou Nationale
Responsable : Marie Claire BELAIN – 03 27 27 89 19 – marie.belain@wanadoo.fr

Epreuve obligatoire pour l'obtention des cotations ou l'homologation du titre de Champion de France ou Champion de Club

SPECIALE CAMILA-NEA le samedi 07 octobre

Juge : Joao POCAS (engagement **CEDIA UNIQUEMENT**)



Club des Amateurs de Molossoïdes Ibériques et Latino-Américains Nord Européens et Asiatiques

Documents à envoyer :



- La photocopie de la carte d'identification du/des chien (s)
- Une enveloppe timbrée à votre adresse (tarif en vigueur)
- Le règlement par chèque libellé à l'ordre du C.A.M.I.L.A.-N.E.A
- La photocopie de la carte d'adhérent ou mention « en cours »
- TOSA INU* : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité

Adresser le tout à :

Renée VIZZARI - Les Croyes - 1610, Route de la Bastide - 84240 GRAMBOIS
04 90 77 97 82 - 06 74 43 54 87 vizzarirenee@wanadoo.fr

Les chèques ne seront encaissés qu'après la Régionale d'Élevage et ne seront pas remboursés en cas d'absence

J'ENGAGE MON CHIEN DANS LA CLASSE (cochez la case de votre choix) **une demande d'engagement par chien**

Baby	<input type="checkbox"/>	Puppy	<input type="checkbox"/>	Jeune	<input type="checkbox"/>	Intermédiaire	<input type="checkbox"/>	Ouverte	<input type="checkbox"/>	Travail	<input type="checkbox"/>	Champion	<input type="checkbox"/>	Vétéran	<input type="checkbox"/>
Paire	<input type="checkbox"/>	Couple	<input type="checkbox"/>	Lot Affixe	<input type="checkbox"/>	Lot Reprod.	<input type="checkbox"/>	Test de sociabilité	<input type="checkbox"/>	Confirmation	<input type="checkbox"/>	NCP	<input type="checkbox"/>		

Noms des chiens engagés en classe : Paire - Couple - Lot affixe - Lot de Reproducteurs -

Race : TATOUAGE / TRANSPONDEUR : / / / / /

Né (e) le: LO: sexe : M F

Nom du chien :

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du producteur :

Nom et adresse du propriétaire :

Code Postal : Ville :

Pays:

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION n° adhérent 2017 ou 2018 :

Pour bénéficier du tarif dégressif les chiens doivent appartenir au même Propriétaire <i>La copie de la carte d'identification fait foi</i>	1 ^{er} clôture jusqu'au 20 septembre		2 ^{ème} clôture du 21 au 25 sept.	
	Adhérent	Non adhé- rent	Adhérent	Non adhérent
Premier chien (hors Baby, Puppy)	33	48	43	60
Deuxième chien (hors Baby, Puppy)	23	38	33	50
Chiens suivants	17	27	27	40
Premier Puppy ou Baby	17	27	27	40
Puppy, Baby suivants	10	17	20	30
Confirmation pour les chiens engagés à l'expo	Gratuit	G	G	G
Vétéran et Vénérable	Gratuit	48	G	60
Paire, Couple, Lot d'Affixe, Reproducteur	10	20	20	30
Test de sociabilité	10	20	20	30
Chien ne concourant pas (par chien)	5	15	15	25
Repas du samedi soir (par personne)	20	25	20	25

Inscription des chiens	Tarifs
Baby (4 à 6 mois)	€
Puppy (6 à 9 mois)	€
Jeune (9 à 18 mois)	€
Intermédiaire (15 à 24 mois)	€
Ouverte (15 mois et plus)	€
Champion (certificat à joindre)	€
Travail (certificat à joindre)	€
Vétéran (+ de 8 ans)	€
Vénérable (+ de 11 ans)	€
Paire (même sexe)	€
Couple (1 M + 1 F)	€
Lot Affixe (3 à 5 chiens du même affixe)	€
Lot de Reprod. (1G+ 3 à 5 descendants)	€
Test de sociabilité	€
Ne concourant pas (NCP)	€
Règlement Total	
Adhésion (chèque à part)	€
Repas (chèque à part) - nombre <input type="text"/>	€

Adhésion 2017 (joindre la copie de la carte d'adhésion) Si vous envoyez votre adhésion **2018 en même temps que le dossier** d'inscription de la RE vous pourrez appliquer le **tarif adhérent immédiatement 40€ pour 1 personne 43€ pour 2 personnes (domiciliées à la même adresse).**

« Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le CAMILA-NEA de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. »

Date Signature obligatoire :

REGIONALE D'ELEVAGE DOUAI (59)

PARC DES EXPOSITION GAYANT

Hébergement

HOTEL KYRIAD DECHY

REPAS CONVIVAL — Buffalo Grill Dechy— SAMEDI 07 octobre 2017 à 20h

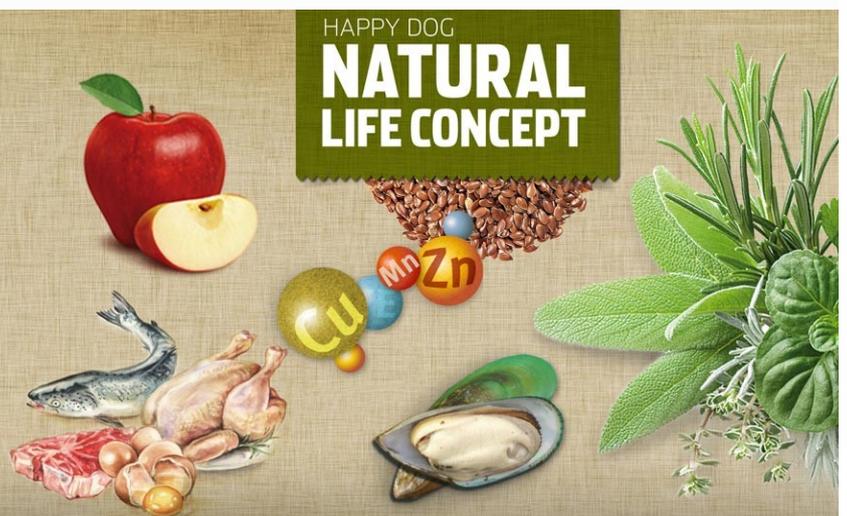
Réservation Hôtel au 08 92 23 48 13 Avec votre numéro de WELCOMSPORT SPT 10327444

Je vous rappelle que les chambres Welcomsport (tarif réduit) sont limitées, pensez à réserver immédiatement !!!!



Sarl PROVET
René RIEDINGER
67150 GERSTHEIM

Tél. 03 88 98 42 92
Fax : 03 88 98 46 37
www.happydog.fr
happydogfr@aol.com



REGLEMENT

LIEU - DATE octobre

L'exposition se tiendra à Douai le dimanche 08 octobre 2017

ARRIVÉE ET JUGEMENTS - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h, les jugements commenceront à 9 h. **PRECISES**

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRESENTATION - Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout «double Handling», c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles, sourds ou estropiés, des chiens atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits, des chiens dangereux. La décision du Service Vétérinaire est sans appel.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés, déduction faite des frais déjà engagés non récupérables.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet et, ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring ou les organisateurs de l'exposition. Il pourra en cas de non respect disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge. Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Tous les chiens engagés à l'exposition doivent être identifiés, soit par tatouage, soit par transpondeur.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les inscriptions par internet non réglées
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage.
- les engagements de chiots de moins de 4 mois

ACCUSÉ DE RÉCEPTION - Les engagements recevront un accusé de réception à présenter à l'entrée du Parc des expositions.

ATTENTION - Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. Le CAMILA-NEA n'en vérifiera le bien-fondé que lors de l'homologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuée. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe OUVERTE, JEUNE PUPPY ou BABY suivant son âge.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI - APRÈS : Les dates prises en compte pour le calcul de l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

LES CLASSES D'ENGAGEMENT :

ATTENTION : Un chien ne peut être inscrit que dans une seule classe, Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

Classe champion : Pour les chiens titulaires des titres de Champion National ou International. (Joindre justificatifs)

Classe ouverte : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois comptés au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe jeune : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois comptés au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe puppy : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

Classe baby : Pour les chiens âgés de 4 à 6 mois.

Classe vétérinaire : Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe élevage : Pour au moins 3 chiens et maximum 5 chiens d'une même variété issus d'un même élevage, inscrits dans une classe individuelle.

Classe de lot d'élevage : Le reproducteur accompagné de 3 chiens minimum et de 5 chiens maximum, d'une même variété, issus de ce géniteur en descendance directe au 1er degré et inscrits dans une classe individuelle.

Confirmation : l'examen de confirmation - si demande exprimée par le propriétaire, pourra être fait durant ou après le jugement du chien en classe individuelle

Chiens « NE CONCOURANT PAS » - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Afin de faciliter l'organisation, les Exposants sont priés de consulter les modalités et tarifs en vigueur qui sont inscrits sur la feuille d'engagement. Pour bénéficier des prix réservés aux membres du C.A.M.I.L.A.-NEA il faudra être à jour de sa cotisation 2017. Pour les chiens en multipropriété, chacun des copropriétaires devra être à jour de sa cotisation 2017. En aucun cas, n'adresser d'espèces dans votre envoi.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est indiquée sur la feuille d'engagement, tout engagement parvenant après cette date (cachet de la poste faisant foi) sera refusé et le cas échéant remboursé.

REFUS OU EXCLUSIONS - Le CAMILA-NEA se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés concernant :

- les chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- les chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
- les chiens - (A leur entrée ou en cours d'exposition) refusés par le « Service Vétérinaire »; ou qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés, ainsi que les

chiens non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite et Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé. Dans tous les cas ces engagements ne seront pas remboursés.

JUGEMENTS - Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite. Les Juges attribueront selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Excellent - Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race présenté en parfaite condition, réalisant un ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections, il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

Très bon - Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Suffisant est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale

Disqualifié Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

Ne peut-être jugé : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue) La raison pour laquelle un chien reçoit ce

qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise au CAMILA. si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité sur les lieux de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges du CAMILA et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément au Règlement intérieur du CAMILA-NEA.

RESPONSABILITÉ - Le CAMILA-NEA décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le CAMILA-NEA ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT - Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 : Tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine. Seuls ne sont pas concernés les chiens français ayant eu les oreilles coupées avant le décret du 28 Août 2008